

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS

du conseil communal

de la commune de BOUS

COMMUNE

Séance publique du 25 novembre 2021

DE BOUS

Date de l'annonce publique de la séance : 19 novembre 2021

Date de la convocation des conseillers : 19 novembre 2021

Présences :

Carlo KÜTTEN, bourgmestre

Netty SIMON-KILL, Joé BEISSEL, échevins

Jos JOHANNNS, Antonio DA COSTA ARAUJO, conseillers

Bernard HEINESCH, secrétaire

Absents et excusés: Pierre BRAUN, Patricia GONZALEZ, Bernd ZIMMER, conseiller

Le Conseil Communal,

La réunion a eu lieu à la mairie de Bous sous le régime CovidCheck.

01) a décidé, en séance à huis clos, à l'unanimité des membres présents d'abroger avec effet au 1^{ier} janvier 2022 la délibération du conseil communal du 27 septembre 1973 portant allocation d'une indemnité de perte de caisse au receveur communal.

02) a approuvé à l'unanimité des membres présents le compte-rendu de la séance du 21 octobre 2021.

03) a approuvé à l'unanimité des membres présents diverses déclarations de recettes.

04) a pris note qu'aucun dossier sur l'exercice du droit de préemption n'ait été introduit.

05) a décidé à l'unanimité des membres présents d'organiser un référendum portant sur le projet de fusion des communes de Bous et de Waldbredimus en date du 03 avril 2022.

06) a approuvé à l'unanimité des membres présents une convention du 09 novembre 2021 entre la commune de Bous et l'association sans but lucratif "Beschäftigungs Initiativ Réimecher Kanton asbl (B.I.R.K.)" avec siège à Bech-Kleinmacher, convention prévoyant la mise à disposition d'une équipe de 2 personnes pendant l'année 2022 et dont le budget prévisionnel s'élève à 22.000,00.- Euros.

07) a approuvé avec 4 voix pour et une abstention le plan de gestion annuel des forêts de la commune de Bous pour l'année 2022 tel qu'il a été soumis par M. Tom Engel, préposé du triage de Dalheim.

08) prend note des explications du collègue échevinal relatives

- au début du chantier « Logements à coûts modérés dans la « Montée des Vignes » fin 2021 et d'un accord avec le propriétaire du terrain adjacent portant sur l'implantation des fondations.

prend note d'une interpellation d'un conseiller relatif

- à la présentation du projet de valorisation écologique des terrains communaux "An de Lousen" par l'administration de la Nature et des Forêts et en particulier du fait que chaque agriculteur de la commune de Bous dispose de la faculté de participer au projet du fait que les contrats de baux ont été résiliés en bonne et due forme.

